



## Offre d'emploi – **publication interne / externe**

### **Agent logistique (F/H)**

#### **Parc Technique Municipal – PTM**

**Employeur** : Ville de Mont de Marsan (Landes/40), Parc Technique Municipal (Rue Eugène Dauba)

**Filière/qualification du poste** : Filière technique – Catégorie C

**Grade** : Adjoint technique, Adjoint technique Principal

**Motif de recrutement** : réorganisation interne

**Prise de poste** : Printemps 2024

## CONTEXTE ET OBJECTIFS

Au sein du Parc Technique Municipal de la Ville de Mont de Marsan qui est constitué d'équipes techniques diverses (120 agents) : propreté urbaine, bâtiment, fêtes et manifestations, domaine public/signalisation, éclairage public/feux tricolores, entretien des locaux, vie locale, administratif, et magasin et garage.

Sous l'autorité du responsable d'unité logistique, l'agent est en charge de transporter et de livrer des matériels pour le compte du PTM ou des services externes, de stocker, ranger, déplacer du mobilier pour le compte du service mobilier de la collectivité, de mettre en place des éléments mobiles de sécurité (barrières de ville, barrières de chantier, plots anti-bélier, massifs de contrôle d'accès, etc.) ainsi que participer à la tenue d'inventaire du petit matériel et outillage du PTM.

## ACTIVITES ET MISSIONS

Elle / Il effectue les tâches de logistique organisées par le responsable d'unité :

- Préparation, chargement, transport, déchargement et pose des éléments selon les directives du responsable d'unité
- Sécurisation des transports, des manipulations et des mises en dépôt ou sur site des matériels
- Appui logistique au service mobilier : manutention, transport, rangement, optimisation de l'espace
- Stockage, mise en sécurité, repérage, pose, dépose, entretien des éléments mobiles de protection et de sécurité : plots, barrières et équipements annexes
- Participation aux inspections périodiques et au maintien en état du petit matériel et outillage du PTM
- Exécuter les tâches confiées par le responsable d'unité
- Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité
- Faire la maintenance courante du matériel et de l'outillage de l'unité
- Être force de propositions sur son domaine d'activité

## EXIGENCES ET CONTRAINTES

- Port des vêtements spécifiques fournis par la collectivité
- Port des EPI (équipements de protection individuelle)

**Lieu** : PTM / Déplacements réguliers dans le périmètre de l'agglomération, ponctuels au-delà

Travail ponctuel le weekend et les jours fériés / Heures supplémentaires selon nécessités de service

**Horaires** : De 08h00 à 11h58 et 13h30 à 17h30 (lundi à jeudi inclus) / De 08h00 à 11h56 et 13h30 à 17h30 (le vendredi) / Présence indispensable en juillet

**Conditions de rémunération** : RIFSEEP / Forfait mobilités durables / Prise en charge à 75% de l'abonnement transport / Participation au maintien de salaire / Adhésion COSS + CNAS / Restaurant administratif

## PROFIL RECHERCHE

Expérience en logistique souhaitée

Techniques de transport

Connaissances des caractéristiques techniques des produits et matériels utilisés

Règles de base en hygiène et sécurité.

Formations ⇔ PRAP, Caces chariot élévateur, chargeur, permis poids lourd, permis BE

Règles d'hygiène et de sécurité

Dynamisme, disponibilité, ponctualité, esprit d'équipe, qualités relationnelles

Capacité à rendre compte de son travail, à s'entretenir avec sa hiérarchie du suivi

Autonomie, prise d'initiative dans son domaine de compétence

Devoir de réserve (confidentialité)

Sens du service public

## CANDIDATURE

**Veillez adresser votre candidature (CV + lettre de motivation) à l'attention de :**

**Monsieur le Maire de Mont de Marsan**

**575 avenue Foch**

**40 000 Mont de Marsan**

**ou par mail : [recrutement@montdemarsan-agglo.fr](mailto:recrutement@montdemarsan-agglo.fr)**

**Date limite de réception des candidatures : 21/04/2024**

### **Candidature interne**

*Un changement d'affectation dans le cadre d'une mobilité interne peut entraîner un changement de groupe de fonction, ce dernier étant lié au niveau de responsabilité et fonctions exercées par l'agent sur son poste, et donc du montant du régime indemnitaire perçu (IFSE, NBI, ou autre(s) prime(s) ou indemnité(s) spécifique(s) liées au poste)*